



## Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

*Le président national*

**M. FOUAD MEBAZAA**

Président de la République tunisienne

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présider la destinée de la Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats (FNUJA), premier syndicat d'Avocats en France, qui regroupe 110 UJA réparties sur tout le territoire national.

La FNUJA et la Tunisie ont une histoire commune.

C'est en effet à Tunis en avril 1948 que s'est déroulé son congrès fondateur.

Depuis, les jeunes avocats français ont tissé à travers un partenariat, des liens d'amitié avec leurs confrères tunisiens.

Au cœur de la Révolution de Jasmin, les avocats tunisiens ont démontré qu'il était salutaire pour la démocratie de disposer d'une profession d'avocat forte et indépendante.

C'est dans cet état d'esprit que le Bâtonnier de Tunisie et l'ensemble du Barreau tunisien vous ont soumis un projet de loi modifiant les règles d'exercice de la profession d'avocat en Tunisie.

Ce projet a pour objectif de permettre à nos Confrères tunisiens de rattraper 23 ans d'histoire.

Nous partageons avec les jeunes avocats tunisiens, non seulement la même robe mais encore la même obligation d'excellence.

Nous sommes fiers d'être avocats comme nos confrères tunisiens.

Le projet de loi qui vous est soumis pose enfin le principe de l'immunité de la défense, condition indispensable à un exercice libre et indépendant de la profession d'avocat.

**[www.fnuja.com](http://www.fnuja.com)**

**[president@fnuja.com](mailto:president@fnuja.com)**

153 bis, bd de la Liberté - 59000 LILLE  
Tél. : 03 28 38 85 85 / Fax : 03 28 38 85 81

Il permet également, dans ses autres aspects, une sécurisation plus grande des actes juridiques parce qu'ils seront rédigés par des professionnels du droit.

A n'en point douter, ce projet de loi est une avancée pour les libertés mais également pour la confiance en l'économie tunisienne.

Il est donc urgent que ce projet de loi soit adopté.

C'est pourquoi la FNUJA apporte son soutien à l'ensemble du barreau tunisien et singulièrement à leurs jeunes confrères afin qu'après l'espérance de la révolution, ils puissent croire dans l'avenir de leur profession.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de mon profond respect.

**Stéphane DHONTE**